

Séance du Conseil de Ville du 27.10.2014

Postulat

Financement de la caisse de pension : pour un système ne défavorisant pas l'embauche de personnes plus âgées

La caisse de pension que gère le FRED est financée par les cotisations de l'employé ainsi que celles de l'employeur. Le pourcentage de cotisation, tant pour la prévoyance que pour le risque, appliqué au salaire cotisant et pris en charge par l'employeur augmente avec l'âge de l'employé. Un employé âgé coûte ainsi plus cher à la commune qu'une personne plus jeune. Cette situation peut donc être discriminatoire à l'embauche pour les personnes « âgées ».

Dans ce contexte et afin de favoriser l'égalité des chances à l'embauche entre les générations, le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier un système de prélèvement des cotisations de l'employeur uniquement à taux unique quel que soit l'âge. Un tel système vise donc à répartir l'ensemble des cotisations de l'employeur de façon uniforme par rapport au nombre d'employés et ainsi se base sur la solidarité entre les générations.

Les conditions d'application d'un tel système devront être au minimum : une relative stabilité dans le temps du taux, ne pas créer une distorsion profonde dans la pyramide des âges des actifs du FRED, une neutralité par rapport au système actuel des prestations de libre passage, n'occasionner aucun coût supplémentaire pour la commune et le contribuable.



Pour le groupe PLR
Julien Crevoisier